



Peut on rompre une convention de stage?

Par **delphine62136**, le **09/11/2012 à 19:29**

Bonjour, j'effectue un stage dans le cadre d'un BTS CGO. Actuellement en congé individuel de formation, je dois effectuer une période de stage de 4 mois. J'ai été accueillie dans une entreprise où ça se passe plutôt mal. En effet, j'ai bien peu d'explication quand je pose des questions, ma tutrice souffle même en priant pour que j'arrête de poser des questions alors je suis obligée de me renseigner auprès d'autres stagiaires. D'autre part, l'ambiance y est électrique, ma tutrice étant très lunatique, très impulsive : les cris et réflexions fusent à longueur de journée sur tout le monde et devant tout le monde pas forcément sur moi mais c'est usant d'entendre crier tout le temps... une autre élève dans le même centre de formation préparant le même diplôme était sur le même lieu de stage et a décidé de partir. Résultat : elle en a pris plein la tête (c'est une fille à problème mal élevée etc...), le directeur dit refuser son départ car, ayant deux arrêts maladie, elle le met dans la m..... J'aimerais aussi quitter ce stage, je pense pouvoir en trouver un autre mais je me pose la question de savoir si les motifs que je pourrais évoquer pour rompre ma convention sont légitimes parce que je pense qu'il cherchera à se retourner contre nous.... Si il vous plaît quelqu'un peut-il me répondre?